



Bilan annuel de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 - 2022

FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »



Décembre 2022

Sommaire

1. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis	4
1.1) Présentation du multi-sites	4
1.2) Les missions de la structure porteuse.....	5
1.3) Le DOCOB et ses objectifs	5
2. L'animation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.....	7
2.1) La gouvernance du site.....	7
2.2) La vie du site	7
3. Le régime d'incidences Natura 2000	9
3.1) Rappel de la réglementation.....	9
3.2) Récapitulatif des incidences	10
4. Le suivi des espèces	12
4.1) Protocoles et suivis.....	12
4.2) Des résultats selon les habitats des espèces	13
5. La mise en œuvre des objectifs du DOCOB.....	20
5.1) Les plans de gestion, outil d'aide à la décision pour les gestionnaires...	20
5.2) Bilan de la mise en œuvre des contrats	20
Annexe 1 : Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB.....	21
Annexe 2 : Le comité de pilotage du site Natura 2000.....	23
Annexe 3 : Suivi de l'état de conservation des espèces Natura 2000 en 2022.....	24

Le mot de l'animatrice

Pia FAVALI : pfavali@seinesaintdenis.fr 01.43.93.46.07

Depuis maintenant de nombreuses années, le Département place le partage de la connaissance au centre de ses actions d'animation du site. Il soutient les associations qui mènent des inventaires, propose des formations, ainsi que des sorties terrains aux professionnels, comme aux amateurs du territoire. L'objectif est de mieux connaître les espèces, leurs habitats, mais aussi de diffuser les bonnes pratiques de gestion pour maintenir ces milieux favorables à la biodiversité. Cette sensibilisation permet de partager et faire connaître la valeur exceptionnelle et fragile de notre territoire et ainsi, de mieux la prendre en compte dans le cadre des projets.

Dans le cadre de la démarche menée par l'Etat et la Région pour la déclinaison régionale de la stratégie des aires protégées, suite à l'adoption de la stratégie nationale en janvier 2021, l'extension des secteurs protégés est questionnée en vue de préserver la biodiversité mais aussi de participer à la résilience de nos territoires. C'est à ce titre qu'est posé le sujet de l'opportunité d'étendre le multi-sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

L'élaboration d'un plan d'action régional vise, dans un premier temps, à l'identification des secteurs à enjeu, sur lesquels il apparaîtrait pertinent et utile d'étendre le réseau d'aires protégées, sur la base d'un diagnostic territorial.

Dans cet optique, un important travail d'inventaires et de mise à jour des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) a ainsi été entrepris par les associations partenaires du Département sur l'ensemble du territoire pour cette année 2022. Cette démarche, qui participe au maintien et renouvellement de la connaissance, est essentiel pour le classement des espaces. En effet, elle constitue le premier échelon dans la stratégie de protection des sites naturels.

Les dernières données recueillies sur l'ensemble du territoire départemental ont ainsi permis de révéler la richesse de certains espaces, qui accueillent une biodiversité remarquable. C'est le cas notamment des zones humides (Rû du Sausset, noues...) du secteur de grandes cultures sur Tremblay-en-France, où des espèces rares des milieux-ouverts (Gorgebleue à miroir, Pie-grièche écorcheur) sont recensées depuis quelques années, mais aussi du Bois Saint-Martin, acquis par la Région via l'Agence des Espaces Verts (nouvellement renommée Ile-de-France Nature), qui se compose d'habitats particulièrement intéressants, où des espèces Natura 2000 ont trouvé des conditions de vie favorables (Pic noir, Pic mar, Pie-grièche écorcheur). Les démarches d'amélioration de la connaissance doivent ainsi être poursuivies pour mieux appréhender le potentiel des sites naturels, les documenter afin de valider ou pas l'opportunité d'un classement et ce, dans un objectif de conservation des espèces classées et de leurs habitats.

1. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

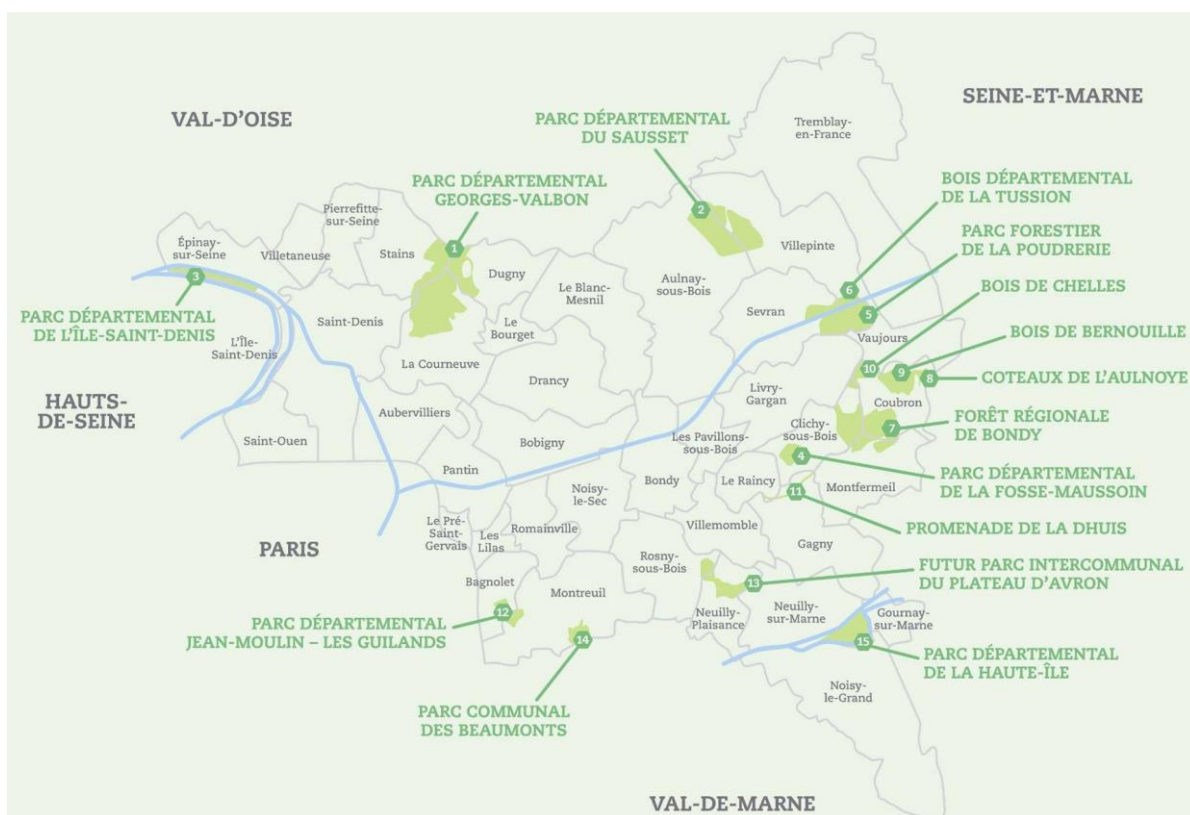
1.1) Présentation du multi-sites

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Seine-Saint-Denis créée en 2006 au titre de la Directive Oiseaux du réseau européen Natura 2000, s'étend sur 20 communes du département. Composée de 15 parcs et forêts, elle est principalement gérée par des organismes publics qui ont une parfaite connaissance du territoire et des enjeux du site.

12 espèces d'oiseaux patrimoniales ont permis le classement du site à l'initiative du Département, des associations locales et de l'Etat. Cette diversité d'oiseaux rares constitue une richesse exceptionnelle pour le territoire de Seine-Saint-Denis.

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis possède deux particularités qui en fait un site particulier:

- C'est le seul multi-sites en Europe entièrement en zone urbaine dense ;
- 15 « entités » fonctionnent en réseau et sont l'expression même du rôle de la trame verte et bleue.



Les 15 entités du site "réseau" Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

1.2) Les missions de la structure porteuse

Le Document d'objectifs (DOCOB) constitue le document de référence d'un site Natura 2000. Il fixe les mesures de gestion et les actions à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces et habitats d'espèces ayant valu la désignation du site. Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 septembre 2011. Le Département a ensuite été désigné structure animatrice et ceci depuis le 29 novembre 2011, avec un renouvellement tous les trois ans, le 21 décembre 2022 pour le dernier en date. Il est ainsi garant de la mise en œuvre du DOCOB et de l'évaluation de l'état de conservation du site.

Les missions consistent en :

- l'animation du site, par la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation,
- l'amélioration des connaissances et suivis scientifiques,
- l'assistance technique/administrative des gestionnaires et porteurs de projets sur le site (contractualisation, accompagnement pour l'application du régime d'évaluation des incidences...).

Dans ce cadre, le Département travaille en partenariat avec les acteurs locaux (associations, Ile-de-France Nature, gestionnaires, DRIEAT...).

La Présidence du COPIL annuel est assurée par le Vice-président du Département en charge des questions relatives à l'écologie urbaine.

Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »

Zone de Protection Spéciale FR 1112013

Février 2011



1.3) Le DOCOB et ses objectifs

Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis présente des enjeux naturalistes remarquables pour un milieu urbain dense. Il dispose par ailleurs de potentialités d'accueil (nidification et/ou halte migratoire) avérées pour ces espèces. Pour autant, le site fait face à des équilibres localement précaires, du fait du faible effectif des populations des espèces ayant permis le classement, de la structuration en réseau avec des coupures urbaines d'importance, de la forte fréquentation, de nombreux projets d'urbanisation et d'un effort de prospection inégal.

Le DOCOB a été élaboré de façon à répondre à un double objectif :

- Transmettre aux gestionnaires des 15 entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- Accompagner les porteurs de projets, notamment d'aménagement, à proximité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) afin d'éviter tout impact, ou pour le moins de limiter les impacts potentiels négatifs sur les enjeux de conservation du site Natura 2000.

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit 4 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à conserver, voire améliorer les effectifs des 12 oiseaux :

ODD1 : « Améliorer la gestion en faveur des milieux et des oiseaux Natura 2000 »

Il s'agit d'augmenter la surface et améliorer la qualité écologique des habitats des 12 oiseaux, afin de permettre aux populations de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagements et de gestion pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers) sont ainsi proposées aux gestionnaires.

ODD2 : « Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats »

Environ 10 millions de visiteurs par an fréquentent les parcs. Cet équilibre entre accueil du public et biodiversité constitue un enjeu majeur pour ce site situé en zone urbaine dense.

ODD3 : « Maîtriser les impacts des plans et projets urbains, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités »

La dynamique des projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, que ce soit dans le cadre de la dynamique des JOP2024, mais aussi avec le développement des transports en commun et la construction de logements, enjeux majeurs pour le territoire. L'information des porteurs de projets est primordiale, pour valoriser le patrimoine naturel d'exception mais aussi pour éviter à terme un mitage du site, de même que le maintien et l'amélioration des connexions écologiques entre les entités.

ODD4 : « Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement »

Le site Natura 2000 constitue une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ses espèces, mais aussi les pratiques de gestion écologique, à tous les publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs) afin de leur permettre de prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour le préserver.

2. L'animation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

2.1) La gouvernance du site

Le comité de pilotage : objet et composition

Les Comités de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis permettent de réunir l'ensemble des élus de communes dans l'assiette du périmètre N2000, représentants des structures publiques et privées partenaires, associations locales sous la Présidence de Monsieur Belaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement (cf. annexe 1 : composition du COFIL).

Le COFIL annuel est une étape essentielle dans le suivi du site Natura 2000. Il a pour objet la présentation des missions de la structure animatrice, ainsi qu'un bilan succinct des actions des années passées : « Animation du DOCOB » (A1) ; « Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) ; « Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) ; « Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1).

C'est un moment unique pour échanger sur l'état de conservation des espaces et sur les pratiques de gestion des différents gestionnaires du site, les nouvelles données ou les dossiers qui mériteraient plus d'attention.

Le COFIL permet enfin, tous les trois ans d'élire la structure porteuse et son président. En 2021, l'animation a été renouvelée en faveur du Département de la Seine-Saint-Denis.

2.2) La vie du site

Des échanges réguliers entre gestionnaires et avec les services de l'Etat

Les échanges avec les 6 gestionnaires publics (Département, Ile-de-France Nature, EPT Est-Ensemble, Communes de Coubron, Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois) permettent de faire le point sur l'avancée des plans de gestion, sur le suivi des espèces Natura 2000, sur la gestion mise en œuvre pour la préservation/valorisation des habitats, ainsi que sur leurs propositions de contrats Natura 2000. Ces réunions sont aussi l'occasion d'échanger sur les pratiques, ainsi que sur les projets d'urbanisation autour des entités.

Les échanges entre l'animateur et les services de l'Etat ont été réguliers, malgré les différents changements d'interlocuteurs. Ces rencontres permettent de faire le point sur la mise en œuvre du DOCOB et d'échanger sur les études réglementaires (évaluation des incidences) en cours. Elles

sont souvent l'occasion de partager la connaissance des projets urbains sur le territoire. La DRIEAT est aussi conviée à l'ensemble des réunions des partenaires et aux suivis des oiseaux organisés par l'animatrice (suivis des Pics, suivi de la Bondrée apivore, etc).

Transfert de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions en 2023

En application de la loi 3DS, un décret relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres au profit des Régions, collectivités cheffes de file en matière de biodiversité et autorités de gestion des fonds européens, entre en vigueur au 1er janvier 2023.

La présidente du conseil régional se voit ainsi confier le rôle d'autorité administrative, auparavant occupé par le préfet de département, et est désormais compétente pour la constitution du comité de pilotage (COFIL) du site Natura 2000. La Région est aussi chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB), ainsi que de la constitution des contrats, dans lesquels seront fixées les aides publiques pour la mise en œuvre des mesures de préservation des sites.

Les missions de désignation des sites Natura 2000 et de l'instruction des évaluations des incidences des projets sur ces sites restent, en revanche, de la compétence de l'État.

Les campagnes d'inventaires sur le multi-sites afin de rendre compte de l'évolution de l'état des espèces

Les associations naturalistes locales (LPO, ANCA, Environnement 93, etc) sont associées pour assurer le suivi des 12 oiseaux Natura 2000 sur les parcs départementaux.

En parallèle, l'animatrice du site Natura 2000 organise avec les gestionnaires, des campagnes complémentaires sur des sites peu prospectés et pour des espèces moins connues.

Les discussions avec les différents partenaires et associations naturalistes permettent de déterminer les espèces à cibler, les méthodes, et les modalités de restitution des données.

Des études financées en partie par l'UE pour mieux connaître l'écologie des espèces du site

Des études dites d'animation, car en partie financées par l'Union Européenne (FEADER), sont également présentées auprès des partenaires. Elles visent à mieux appréhender les sites d'habitats potentiels et sont menées avec l'objectif de mettre en œuvre des contrats de restauration.

3. Le régime d'incidences Natura 2000

3.1) Rappel de la réglementation

Tout projet, plan ou programme susceptibles d'avoir des impacts sur le site Natura 2000 est concerné par le dépôt d'un dossier des incidences. L'ensemble des cas sont recensés dans trois listes :

- Une liste nationale des documents de planification, projets, manifestations soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 - art R.414-19 du code de l'environnement
- Deux listes locales : - L.414-4-III-2° du Code de l'Environnement des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000

- L.414-4-IV du Code de l'Environnement des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000, ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distinctes de Natura 2000.

Ces trois dernières années, plus de soixante projets ont ainsi fait l'objet d'une procédure réglementaire Natura 2000. Parmi eux, on note trois cas :

- Les manifestations sportives ou culturelles de faible importance qui sont ancrées dans l'objectif du DOCOB d'accueil et de sensibilisation des publics. Le porteur de projet doit alors prendre attache avec l'animateur et remplir un formulaire d'évaluation préliminaire.
- Les projets aux abords du site Natura 2000 sont soumis à une évaluation des incidences complète comprenant des inventaires restreints sur zone notamment sur les périmètres très prospectés (cas des parcs départementaux). Attention les données prises en compte pour ces évaluations ne doivent pas être trop anciennes et dater de moins de 3 ans. La prise de contact de l'animatrice en amont du projet est nécessaire pour une présentation exhaustive et permettre d'élaborer les pistes pour une meilleure prise en compte des éléments réglementaires.
- Les projets sur le site Natura 2000 eux aussi soumis à une évaluation des incidences complète comprenant obligatoirement des inventaires sur le cycle complet des espèces Natura 2000 (1 an de prospection pour intégrer des données sur les 4 saisons) et des études des habitats présents. Dans le cas d'incidences notables sur les espèces ou habitats d'espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000, l'évaluation des incidences est transmise à l'Union Européenne par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Dans tous les cas, la prise de contact avec l'animatrice est fortement conseillée afin de faciliter la bonne réalisation du projet dans les délais impartis.

3.2) Récapitulatif des incidences

En 2022, les projets ont concerné les trois cas de figure en termes d'évaluation des incidences. Ils sont représentés par trois couleurs distinctes : **cas 1** (manifestations), **cas 2** (évaluation simplifiée), **cas 3** (évaluation complète).

Ces différents projets ont bénéficié d'un avis de l'animatrice du site, ce qui a permis de prendre en compte les enjeux et particularités de chacune des entités. Dans ce cadre, certains projets ont bénéficié de mesures d'adaptation.

Evaluation incidences	2021	2022
Sur le site	Atelier Medicis – Structure temporaire en forêt régionale de Bondy ONF – Dispositif Branche et ciné en forêt régionale de Bondy Centre équestre – parc Georges-Valbon Feu d'artifice – Ile-Saint-Denis Caniparcs – parc des Beaumonts Implantation aire de jeux - parc des Beaumonts Passage en hélicoptère RTE – parc du Sausset	Festival Montreuil Paradise - parc des Beaumonts Vélo parade Montreuil - parc des Beaumonts Évènement journée olympique CDOS – Fosse Maussoin Trail Clichy-sous-Bois – Fosse Maussoin Cross – Forêt régionale de Bondy Projet Baignade – parc Georges-Valbon Permis d'aménager renaturation du terrain des essences – parc Georges-Valbon Évènement compétition bateau « les 4heures d'Epinay » - parc de L'Île-Saint-Denis Feux d'artifice de la ville d'Epinay - parc de L'Île-Saint-Denis Concerts sur Lil'ô - parc de L'Île-Saint-Denis AOT Poney club – parc de la Poudrerie

Hors du site	Jeux Olympiques et Paralympiques Hôpital Raincy – forêt régionale de Bondy Atelier Medicis – construction proche de la Dhuis	Carrière – Bois de la couronne Création 4 terrains de rugby – Marville parc Georges-Valbon Construction d'un centre culturel – en face du Terrain des essences Projet construction à Stains – parc Georges-Valbon Projet démolition entrepôts Haropa Port - parc de L'Île-Saint-Denis Projet Greendocks - parc de L'Île-Saint-Denis Dragage de la Seine par VNF - parc de L'Île-Saint-Denis Travaux réseau SNCF - parc de la Poudrerie Travaux réaménagement quais SNCF - parc de la Poudrerie Projet entrée – parc de la Haute-Ile
---------------------	---	--

Les documents ressources sont disponibles :

- Listes :

- Nationale :

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/R414-19_ListeNationale_cle79e11d.pdf- Locale 1 :

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP93_EIN1ere_liste_310811_cle1f1421.pdf

- Locale 2 :

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_prefectoral_Seine-Saint-Denis_liste_locale_2_Natura_2000_cle017498.pdf

- Formulaire préliminaire d'évaluation des incidences :

https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021.09_formulaire_preliminaire_ein2000.pdf

- Informations complémentaires :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-accompagnement-de-l-evaluation-des-a1140.html>

4. Le suivi des espèces

4.1) Protocoles et suivis

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est largement suivi chaque année par différents acteurs du territoire, conformément au DOCOB, qui inscrit comme action forte le suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats » (S1). Tout est ainsi mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

Pour cela, le Département réalise des suivis annuels dans ses parcs grâce à une convention financière avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Cette association effectue des suivis pendant la période de reproduction et celle d'hivernage selon un protocole standardisé. Cette expertise permet un suivi de l'évolution des populations d'oiseaux sur le territoire.

En complément de ces passages, de nouvelles expertises propres à certaines espèces du site Natura 2000 (Blongios nain par exemple) sont réalisées depuis 2015. Elles ont pour objectif de notamment suivre les contrats de restauration réalisés dans le cadre de l'animation du site.

Par ailleurs, plus localement des associations réalisent des suivis de l'avifaune. C'est le cas par exemple des naturalistes de l'association Beaumont Nature en Ville, dont la connaissance remonte aux années 80. Bien que non standardisé, le suivi permet d'avoir une idée assez claire sur l'évolution des populations sur ces territoires.

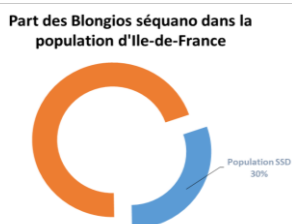
Enfin, l'animateur du site organise depuis 2016 des sessions de suivis des espèces forestières (Pic noir, Pic mar et Bondrée apivore) sur les grands massifs boisés du département. Ces campagnes visent à homogénéiser notre connaissance du territoire. Elles font appel aux partenaires publics (Ile-de-France Nature, MNHN), associatifs (ANCA, groupe local LPO) et à des étudiants préparant le Brevet de Techniciens Supérieurs en Gestion et Protection de la Nature (le Cours Diderot à Paris), faisant de ces sessions des moments de formation et de sensibilisation. En 2020 et 2021, la crise sanitaire a engendré un défaut de la pression d'observation, qui peut être à l'origine d'une variation du nombre de données des espèces ciblées. Ainsi, une grande partie de la période d'inventaire des pics n'a pas pu se faire et les suivis n'ont pu se réaliser qu'en petit groupe pour respecter les conditions sanitaires. En 2022, ces suivis ont pu reprendre avec une mobilisation importante des étudiants. L'augmentation du nombre de volontaires a de plus permis de prospecter des sites jusqu'alors moins étudiés.

4.2) Des résultats selon les habitats des espèces

Les espèces de milieux humides à savoir le Blongios nain, le Butor étoilé, le Martin-pêcheur d'Europe et la Sterne pierregarin font parties des espèces les plus observés du site Natura 2000.

Les espèces des milieux humides

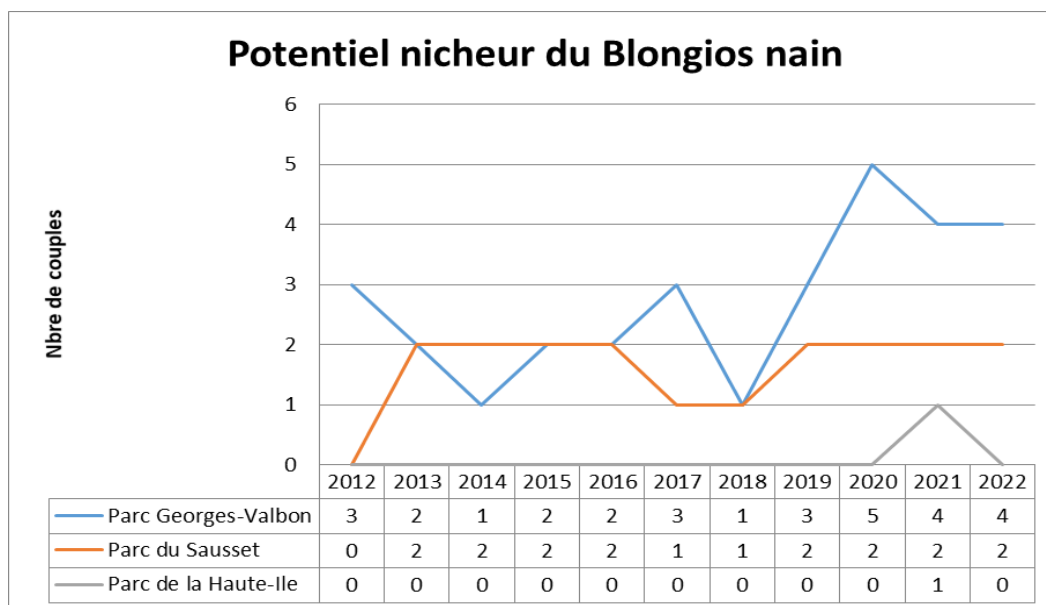
Blongios nain



Le Blongios nain, espèce phare du site se trouve dans une situation plutôt favorable. En effet, il est nicheur depuis plusieurs années sur deux bastions (parc du Sausset et parc Georges-Valbon). En 2022, ce ne sont pas

moins de 14 jeunes qui sont nés en Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, les travaux engagés dans le cadre de contrats Natura 2000 renforcent son expansion à plus large échelle. Chaque année, des jeunes sont ainsi observés en expansion sur d'autres sites et en 2021, pour la première année, un couple a été observé au parc départemental de la Haute-Ile.

La population séquano-dionysienne de Blongios représente en moyenne 30 à 35 % des effectifs nicheurs régionaux et une grande partie des effectifs du Grand Paris (dont l'estimation oscille en moyenne entre 2 à 6 couples nicheurs, d'après l'Atlas des oiseaux nicheurs du Grand Paris 2015-2018).



Sterne pierregarin



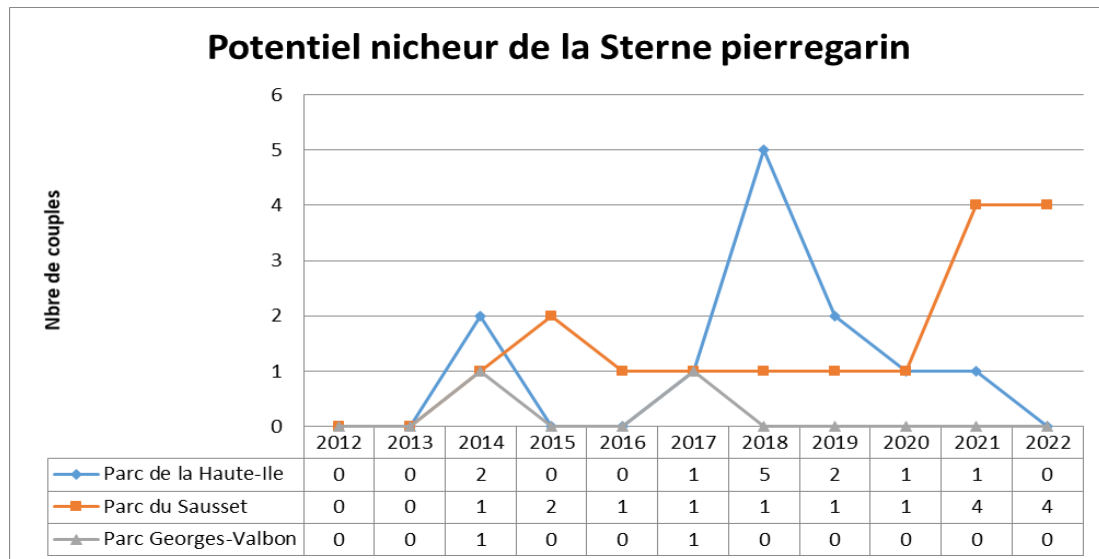
Part des Sternes de SSD dans la population d'Ile-de-France



Depuis la création du multi-sites, la Sterne pierregarin a vu sa population nicheuse augmenter grâce à la présence de radeaux sur les plans d'eau. Néanmoins, l'espèce rencontre des difficultés à s'installer sur les

radeaux mis en place en 2018 sur le parc de la Haute-Ile, du fait notamment de la concurrence avec une population importante de Mouettes rieuses. Le nombre de couples restent néanmoins important par rapport aux années antérieures, notamment grâce au succès de reproduction sur le parc du Sausset.

A l'échelle Ile-de-France, la Sterne pierregarin du site de Seine-Saint-Denis est encore peu représentée (2 % de la population régionale).



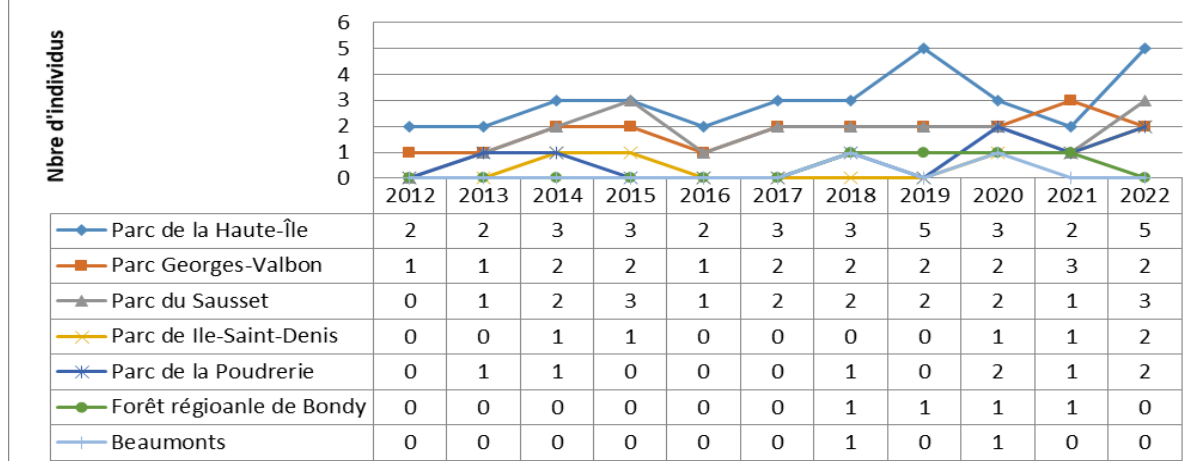
Martin-pêcheur d'Europe



Le Martin-pêcheur d'Europe est régulièrement observé tout au long de l'année et dans plusieurs entités : les parcs départementaux du Sausset, Georges-Valbon, Ile-Saint-Denis, Haute-Ile, Poudrerie, ainsi qu'en forêt régionale de Bondy et au parc des Beaumonts. C'est une espèce présente mais très discrète sur son lieu de nidification. En 2022, les observations se maintiennent pour cette espèce, avec la présence d'au moins 2 couples sur le secteur de la

Marne, qui viennent profiter des bassins du parc de la Haute-Ile. Les nichoirs mis en place sur le parc du Sausset n'ont pas encore été prospectés par l'espèce.

Population de Martin-pêcheur d'Europe



Butor étoilé

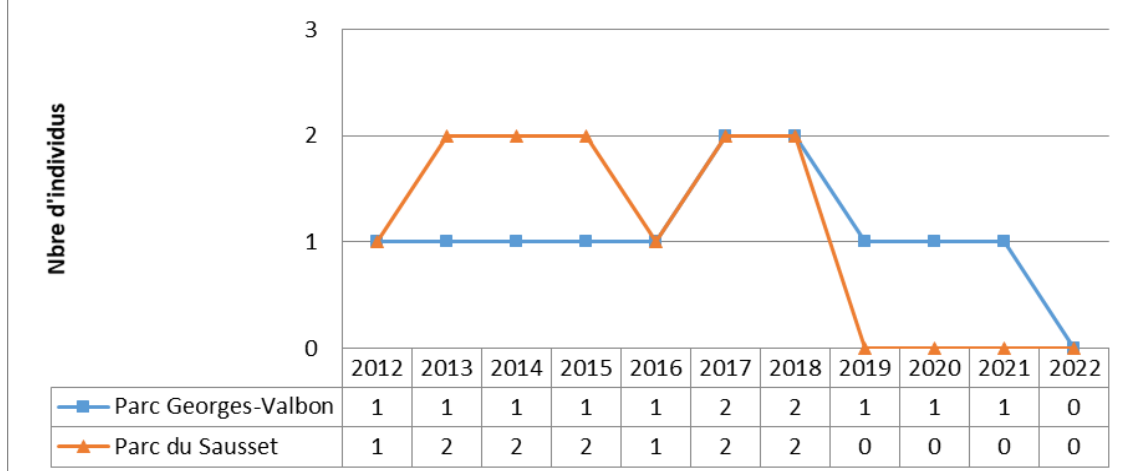


Comme son homologue nicheur en Seine-Saint-Denis (le Blongios nain), le Butor étoilé vient régulièrement hiverner dans deux entités du site Natura 2000 : le parc du Sausset et le parc Georges-Valbon. Il y trouve des roselières suffisamment étendues et une alimentation abondante. Il n'est pas impossible de l'apercevoir en début de période estivale quand les conditions sont intéressantes. La population varie

entre 1 et 2 individus par parc.

Au cours de la dernière année, aucun individu n'a été comptabilisé sur le site du parc Georges-Valbon.

Population de Butor étoilé



Les espèces des milieux forestiers

Les espèces des milieux forestiers sont bien représentées en Seine-Saint-Denis mais les territoires de nidification précis restent peu connus. Ces espèces font l'objet d'un suivi plus conséquent (protocoles spécifiques en lien avec les partenaires du territoire).

Pic noir



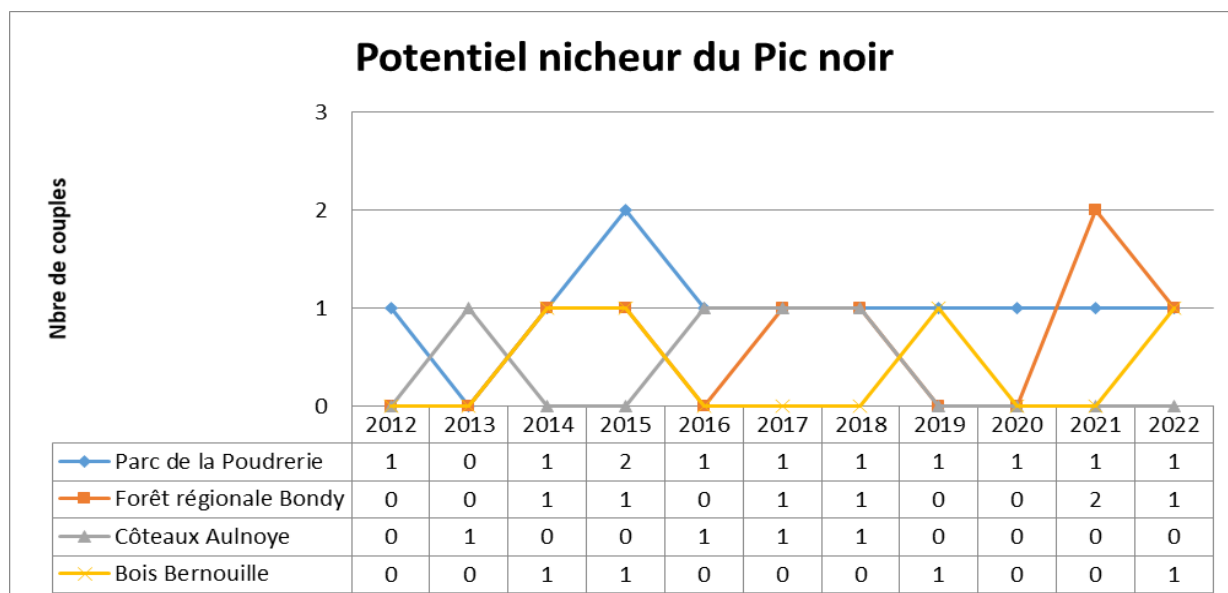
Part des Pics noir de SSD dans la population du Grand Paris



Le Pic noir est en progression en France et en région Ile-de-France. La population en Seine-Saint-Denis est limitée par le peu de boisement mature et vaste (200 ha minimum) répondant à son écologie. Le suivi des pics a été

mis en œuvre en 2022, en partenariat avec le BTS GPN du cours Diderot, il a permis de mettre en évidence le maintien de la population sur les massifs forestiers. On note une présence accrue en hiver sur les parcs du Sausset et de Georges-Valbon, ainsi qu'une observation au parc des Beaumonts, ce qui peut indiquer que l'évolution des boisements sur ces secteurs est bénéfique à l'expansion de l'espèce.

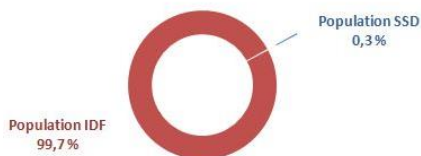
On estime à 450 couples la population d'Ile-de-France, qui se localisent principalement dans les grands massifs forestiers anciens (forêt de Fontainebleau, forêt de Rambouillet, etc), et à seulement une vingtaine de couples celle du Grand Paris.



Pic mar



Part des Pics mar de SSD dans la population d'Ile-de-France

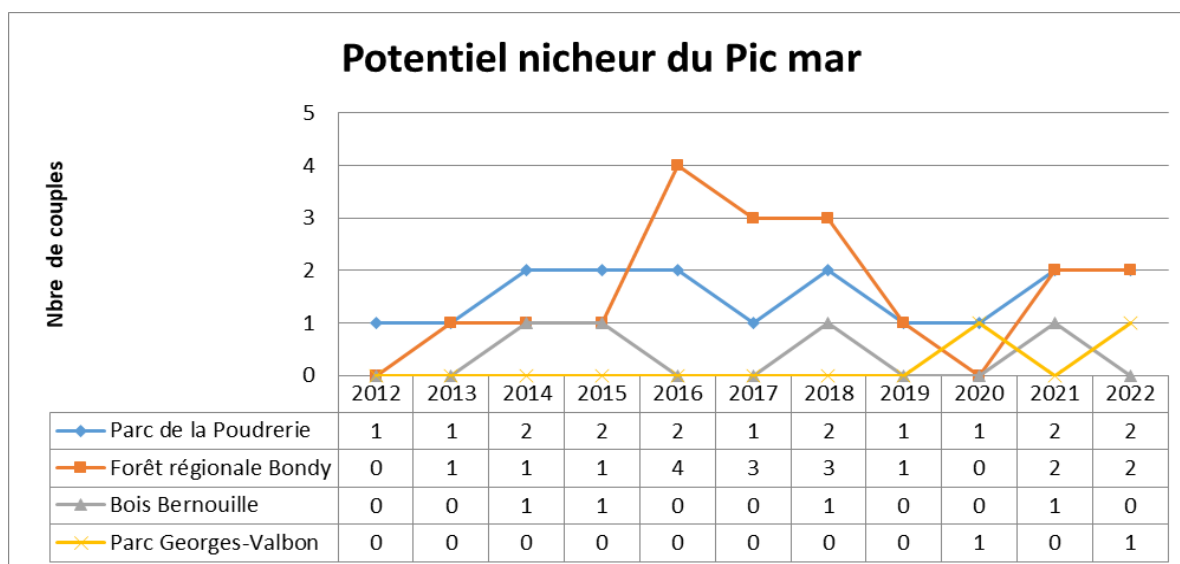


La population de Pic mar est mieux connue d'année en année grâce aux suivis réalisés dans les entités du site Natura 2000. Les boisements de petites tailles (parc de la Fosse Maussoin, lisière du parc de la

Haute-Ile, Parc Georges-Valbon, etc) peuvent convenir à cette espèce dont le territoire de vie est plutôt restreint. Le site de Seine-Saint-Denis apparaît plus attractif pour l'espèce et est à considérer comme un objectif dans la gestion sylvicole (conservation d'îlots de vieillissement et d'essences cibles).

Comme pour le Pic noir, le suivi spécifique et coordonné sur le site (Parc de la Poudrerie, Forêt régionale de Bondy, Bois de Bernouille) a pu se tenir en 2022, en présence de volontaires toujours mobilisés. Comme pour le Pic noir, des observations ont été faites sur de nombreuses entités au cours de cette année (Parc de la Haute-Ile et secteur de Ville Evrard, parc de l'Ile-Saint-Denis, Parc des Beaumonts, parc Georges-Valbon).

Cette population reste faible comparée à celle d'Ile-de-France. Elle ne représente que 0.3 % des effectifs nicheurs régionaux. Pour autant, le département de la Seine-Saint-Denis dispose des conditions d'accueil favorables pour l'espèce.



Bondrée apivore



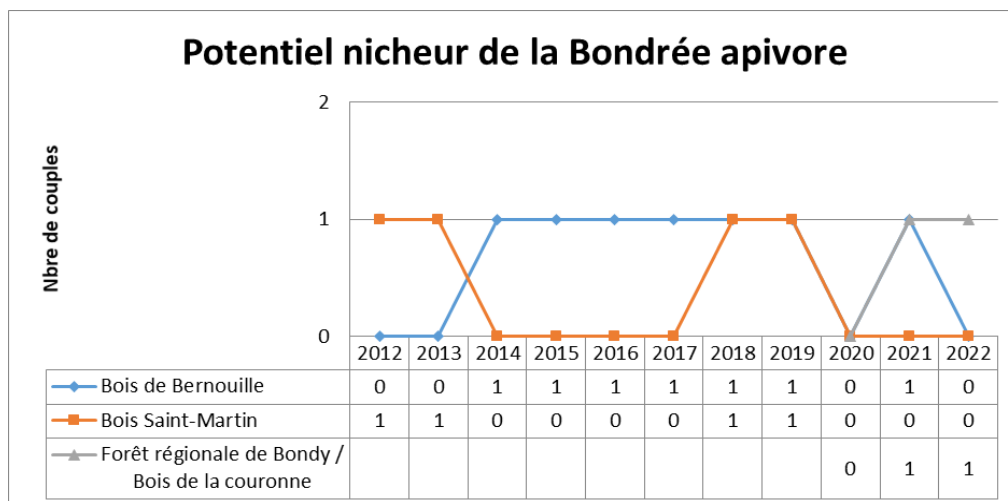
Part des Bondrées de SSD dans la population d'Ile-de-France



Le territoire de la Bondrée apivore est connu en Seine-Saint-Denis depuis 2011. En 2021, un suivi approfondi sur la nidification de l'espèce a été réalisé en lien avec les acteurs du

territoire (Ile-de-France Nature, ANCA, groupe local de la LPO). Ce suivi en simultané sur plusieurs sites du territoire départementale a permis de valider la présence de couples et d'affiner la répartition des individus. Les conditions n'ont pas permis de réaliser ce suivi en 2022, mais la Bondrée a été observée régulièrement au niveau du bois de Bernouille, des coteaux de l'Aulnoye et sur d'autres secteurs du département, tel que le Montguichet, en limite de la Seine-et-Marne. De plus, la reproduction d'un couple a été avérée sur le secteur du Châtinnet à Livry-Gargan (donnée ANCA). L'espèce est aussi aperçue en migration active (survol) sur le parc des Beaumonts, le parc des Coteaux d'Avron ou encore les parcs départementaux du Sausset et de Georges-Valbon.

Peu présente en Seine-Saint-Denis, il s'agit d'une espèce fortement dépendante d'une mosaïque de milieux ouverts et forestiers. La population territoriale ne représente que 1 % de la population régionale.



Les espèces des milieux ouverts ou semi-ouverts

Les espèces propres à une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts sont peu présents en Seine-Saint-Denis. Les observations restent anecdotiques malgré des efforts en leur faveur via des contrats de restauration Natura 2000.

Gorgebleue à miroir et Pie-grièche écorcheur



Au cours des quatre dernières années, ces deux espèces ont été observées sur le même secteur de la commune de Tremblay-en-France en période de nidification. Depuis 2018, de nombreuses observations de Gorgebleue à miroir ont été faites dans ce paysage de grandes cultures associé à des zones humides (rû et noues).

En 2022, comme pour 2021, c'est au moins un couple qui a été contacté avec des juvéniles sur le secteur dit de la « Maladerie » (données Faune Ile-de-France sur Tremblay-en-France), ce qui confirme l'intérêt de ces milieux pour l'espèce. En 2019, un couple de Pie-grièche écorcheur avait ainsi été détecté à proximité de la partie découverte du Rû du Sausset, un individu mâle a de nouveau été observé dans ce secteur en 2022.

Avec ces données, la Gorge-bleue à miroir a ainsi fait son apparition dans l'atlas des oiseaux nicheurs du Grand Paris 2015-2018. L'espèce, dont l'implantation est récente en Ile-de-France, semble ainsi trouver sur la commune de Tremblay-en-France des milieux favorables à son expansion, mais les travaux de réaménagement sur la zone et la requalification de l'occupation des sols (secteur d'extension du parc des expositions) pourraient nuire à cette nouvelle population.

Autres espèces : Busard cendré, Busard Saint-Martin et Hibou des marais

Ces rapaces sont inféodés aux milieux ouverts, qui représentent une faible superficie à l'échelle du site Natura 2000. Leur observation est surtout liée à la migration active de ces espèces. Plusieurs entités du site Natura 2000 constituent ainsi des sites majeurs à l'échelle de l'Ile de France pour l'observation de la migration (notamment les parcs du Sausset, Georges-Valbon et des Beaumonts). Ainsi, chaque année, il est possible d'observer certaines espèces patrimoniales en vol (Bondrée apivore, Busard Cendré, Saint-Martin, etc).



Les populations régionales étant déjà très faibles, il est donc nécessaire d'encourager une conservation de ces espaces ouverts ou semi-ouverts actuellement en réduction à l'échelle de la région Ile de France.

5. La mise en œuvre des objectifs du DOCOB

5.1) Les plans de gestion, outil d'aide à la décision pour les gestionnaires

Une des actions prioritaires du Docob est la constitution de plans de gestion pour chacune des entités. En effet, l'idée est de créer une unité de gestion à l'échelle du site représenté par cet outil. C'est pourquoi dès 2011, le Département de la Seine-Saint-Denis en tant que structure animatrice du site Natura 2000 s'est engagé dans la conception d'un document d'aide à la rédaction de plan de gestion.

L'élaboration des plans de gestion sur les entités du site Natura 2000 permet de développer une réflexion globale et transversale sur chaque parc, et d'y concilier différents enjeux : biodiversité, paysage, usages sociaux et économiques, éducation relative à l'environnement, communication, etc.

Pour les premiers plans de gestion, comme celui du parc départemental du Sausset il est déjà l'heure du renouvellement. Cette phase permet de faire le bilan des dix années écoulées, de réajuster les actions et de fixer de nouveaux objectifs. Il est recherché dans ce travail une meilleure fonctionnalité du plan.

L'actualisation du plan de gestion du parc du Sausset a ainsi été lancée en 2022 et se poursuit en 2023, avec l'objectif d'en faire un document plus opérationnel et pratique au quotidien pour les gestionnaires.

5.2) Bilan de la mise en œuvre des contrats

Aucun contrat n'a été réalisé au cours de l'année 2022, mais une action de prospection sur les opportunités de mise en œuvre sera lancée en 2023 dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027.

Annexe 1 : Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Action	Priorité	2022
A1 : Animation du DOCOB	Forte	Accompagnement des commune de Rosny-sous-Bois et de Neuilly-Plaisance pour la mise en œuvre de la gestion sur le nouveau parc du plateau d'Avron
		Organisation de rencontres techniques entre les gestionnaires du site
		Réunions régulières sur site avec les gestionnaires des différentes entités
A2 : Accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	Forte	Suivi dossiers : lignes du Grand paris et JOP2024 principalement.
A3 : Accompagnement de la construction de la TVB et amélioration des connectivités	Faible	Avis TVB sur PLU
G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité	Forte	Accompagnement à la rédaction de plan de gestion pour les entités
G2 : Amélioration des plans d'eau, cours d'eau et de la végétation associée	Modérée	Suivi du dispositif de réalimentation SGP au parc GV
		Accompagnement des projets de la directions de l'eau et de l'assainissement du Département : redécouverte de la Vieille-Mer, suivi des bassins ouverts
G4 : favoriser le vieillissement des bois, diversité des essences et des structures forestières	Modérée	Réflexions autour des îlots de sénescences dans les massifs forestiers
G5 Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des	Modérée	Accompagnement de la commune de Rosny-sous-Bois pour l'entretien du secteur intégré au contrat 2019 pour la Pie-grièche sur le parc du Plateau d'Avron

zones arbustives		Réouverture de secteurs au Nord du parc Georges-Valbon
G6 Développement des écotones et de leurs qualités	faible	Réflexion sur la prise en compte des lisières dans le cadre du renouvellement du plan de gestion du parc du Sausset
G7 : Lutte contre les espèces envahissantes	modérée	Entretien courant dans les parcs et suivi des espèces exotiques envahissantes
S1 : Suivi des espèces annexe I	forte	Suivis patrimoniaux par la LPO
		Suivi des espèces forestières et des milieux ouverts avec nos partenaires (BTS Cours Diderot, Ile-de-France Nature, DRIEAT et associations).
F1 : Organisation de la fréquentation, des activités et manifestation au regard des enjeux naturels	forte	Sensibilisation des acteurs à la gestion écologique lors de réunions, accompagnement pour la réalisation de formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000
C1 : Communication et sensibilisation	forte	Don des nouveaux jeux lors des animations dans les parcs
		Communication auprès des villes et des enseignants pour promouvoir la mallette pédagogique Natura 2000 / Visite de site avec des étudiants
		Avancée du parcours d'interprétation de la Haute-Ile, avec panneaux de sensibilisation aux espèces Natura 2000



Annexe 2 : Le comité de pilotage du site Natura 2000

Président du Comité de Pilotage

Représentants des communes et territoires	Représentants des structures publiques	Représentants des associations locales
Aulnay-sous-Bois Bagnolet Clichy-sous-Bois Coubron Dugny Ile-Saint-Denis La Courneuve Livry-Gargan Montfermeil Montreuil Neuilly-Plaisance Neuilly-sur-Marne Le Raincy Rosny-sous-Bois Saint-Denis Sevran Stains Vaujours Villepinte	Région Ile-de-France Agence des Espaces Verts Syndicat interdépartemental de la propriété agricole rurale Réseau ferré de France Centre régional de la propriété foncière d'Ile-de-France Conservatoire botanique nation du bassin parisien Agence française pour la biodiversité Office nationale de la chasse et de la faune sauvage Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Fédération interdépartementale des chasseurs Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie	Ligue pour la protection des oiseaux Ile-de-France Office pour les insectes et leur environnement Association environnement 93 Association des amis naturalistes des coteaux d'Avron Association Forêt en Aulnoye

Propriétaires fonciers privés
Placoplatre Saint-Gobain

 **Quorum**

 **Partenaires du site Natura 2000**

Annexe 3 : Suivi de l'état de conservation des espèces Natura 2000 en 2022

Butor étoilé	2020	2021	2022
Parc du Sausset	/	/	/
Parc Georges-Valbon	1 individu	1 individu	/
Parc des Beaumonts	/	1 individu (survol de nuit en novembre)	1 individu (survol de nuit en août)

Blongios nain	2020	2021	2022
Parc du Sausset	2 couples + 6 juvéniles (étang de Savigny)	2 couples + 6 juvéniles (étang de Savigny)	2 couples + 4 juvéniles (marais et étang de Savigny)
	1 couple probable		1 mâle
Parc Georges-Valbon	Etang des brouillards : 4 couples + 12 jeunes	Etang des brouillards : 3 couples	Etang des brouillards : 4 couples → 18 individus au total (4 mâles, 4 femelles, 10 jeunes)
	Cascades : 1 couples + 2 jeunes → 24 individus au total	Cascades : 1 couple → 21 individus au total (5 mâles, 4 femelles, 12 jeunes)	
Parc de la Haute-Ile	1 obs en période de reproduction	1 couple	/
Forêt régionale de Bondy	/	/	/
Bassin de la Molette	1 immature	/	1 mâle adulte (en mai)

Sterne pierregarin	2020	2021	2022
Parc du Sausset	1 couple + 2 juvéniles	1 couple + 3 juvéniles	4 couples + 9 juvéniles
Parc Georges-Valbon	3 individus	1 individu	1 individu
Parc de la Haute-Ile	4 individus + 1 poussin	1 couple, sans repro 3 individus au total	3 individus
Parc des Beaumonts	/	1 observation (survol nocturne)	1 observation
Terrain des Essences	/	/	/
Parc de l'Île-Saint-Denis		4 individus	1 individu

Martin pêcheur	2020	2021	2022
Parc du Sausset	2 individus	1 individu	3 individu
Parc Georges-Valbon	2 individus	3 individus	2 individus
Parc de la Haute-Ile	3 individus	>2 individus présence d'un jeune	>5 individus (dont 1 couple avec 2 juvéniles) présence d'un jeune → 2 couples potentiels sur la Marne
Parc de l'Île-Saint-Denis	1 individu 1 terrier sous racine (proximité nouvel aire de jeu)	1 individu 1 terrier sous racine (pointe de l'Île)	2 individus
Terrain des Essences	/	/	/
Parc de la Poudrerie	1 individu	1 individu	2 individus

Forêt régionale de Bondy	1 individu	1 individu	/
Parc des Beaumonts	1 individu	/	/
Parc Montreau	/	1 individu	1 individu
Grand parc de Saint-Ouen	/	1 individu	1 individu
Parc de la Bergère/canal de l'ourcq	2 individus proche du parc	1 individu	/

Pic mar	2020	2021	2021
Parc de la Poudrerie	3 individus Poudrerie → 1 couple 2 individus au bois des Sablons	4 individus Poudrerie 2 individus bois des Sablons	4 individus Poudrerie 1 couple bois des Sablons → 2-3 couples
Forêt Régionale de Bondy + bois de la Couronne + bois du Renard	Bois de la Couronne : 1 individu Forêt régionale de Bondy : 1 individu	Bois de la Couronne : 1 à 2 couples probables Forêt régionale de Bondy : > 3 individus (1 couple + 1 autre individu)	Bois de la Couronne : 1 couple probable Forêt régionale de Bondy : 4 individus (1 couple + 1 mâle + 1 autre individu) Bois du Renard : 1 individu
Bois de Bernouille	/	/	1 individu
Parc du Sausset	/	/	/
Parc Georges-Valbon	1 couple + jeunes au nid (niveau du centre équestre)	Plusieurs observations sur le parc	1 couple → reproduction avérée
Ville-Evrard	/	1 individu	/
Parc des Beaumonts	1 individu	1 individu	1 individu
Parc de la Haute-Ile	/	1 individu	/
Parc de l'Ile-Saint-Denis	1 individu	1 individu - nicheur possible	/
Bois Saint-Martin	/	/	1 individu

Pic noir	2020	2021	2021
Parc forestier de la Poudrerie	1 couple	5 individus → 1 couple + 3 juvéniles	1 couple
Forêt Régionale de Bondy + bois de la Couronne	1 individu	Forêt régionale de Bondy : 1-2 individus Bois de la couronne : 2 individus → 1-2 couples	Forêt régionale de Bondy : 1 couple
Coteaux d'Aulnoye	1 individu	/	/
Bois de Bernouille	2 individus	1 individu	1 couple probable
Parc de la Haute-Ile	/	/	/
Parc des Beaumonts	/	1 individu	/
Parc Georges-Valbon	Plusieurs observations	1 individu	1 individu
Parc du Sausset	/	1 individu	/
Bois Saint-Martin	/	2 individus : 1 mâle + 1 femelle	1 individu

Bondrée apivore	2020	2021	2022
Parc de la Haute-Ile	1 individu en migration	1 individu en migration	/
Parc des Beaumonts	9 individus en vol en simultanée sur la période post-migratoire	29 individus observés sur l'ensemble de la période post-migratoire	40 individus observés sur l'ensemble de la période post-migratoire
Parc forestier de la Poudrerie	/	1 individu	/
Forêt régionale de Bondy/Bois de la couronne	/	1-2 individus	Châtnet : 1 couple + 1 juvénile
Bois de Bernouille/coteaux de l'Aulnoye	/	2 individus lors du suivi Bondrée fin juillet : 1 couple probable	1 individu
Parc au bœufs	/	1 individu --> nidification probable	1 individu --> nidification probable
Montguichet (limite Seine-et-Marne)		2 individus	2 individus
Bois Saint-Martin	/	/	/
Parc du Sausset	/	/	2 individus (fin juillet)
Parc Georges-Valbon	/	/	1 individu niveau du terrain des essences (début aout)

Pie-grièche écorcheur	2020	2021	2022
Parc du Sausset	/	/	/
Parc Georges-Valbon	/	1 individu en halte migratoire	/
Parc des Beaumonts	/	/	/
Parc des coteaux d'Avron	1 individu	/	/
Tremblay-en-France	1 couple probable secteur rû du Sausset	/	1 individu mâle
Coteaux de l'Aulnoye	1 individu en mai	/	/
Bois Saint-Martin		1 couple + 1 juvénile	/

Hibou des marais	2020	2021	2022
Parc de la Haute-Ile	/	/	/
Parc des Beaumonts	/	/	/

Busard Saint-Martin	2020	2021	2022
Parc des Beaumonts	1 individu	1 individu	3 individus
Parc des coteaux d'Avron	/	/	/
Bois Saint-Martin	/	1 individu	/
Parc des friches (Livry)	/	1 individu	/

Busard Cendré	2020	2021	2022
Parc des Beaumonts	/	1 individu en migration	/
Pantin	1 individu en migration active	/	/

Gorgebleue à miroir	2020	2021	2021
Tremblay	2 couples 1 juvénile au niveau du bateau	4 individus : 1 couples et 1-2 juvéniles à la « maladerie » 1 mâle observé au château bleu	4 individus : 1 couples et 2 juvéniles + 1 femelle à la « maladerie » 1 mâle observé au château bleu 1 individu au parc de la pointe Sud (juin/juillet)
Parc Georges-Valbon	/	/	/
Parc du Sausset	/	1 individu au niveau du Ru du roideau	/